Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 11 décembre 1950, M. Sidibe (Yoro), diplômé ingénieur de l'école spéciale des travaux publics de Paris, a été nommé dans le cadre général des travaux publics des colonies, au grade d'ingénieur adjoint de 3e classe stagiaire, pour compter de la veille de son embarquement à destination de son territoire d'affectation.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Modification de l'article 59 du règlement intérieur modèle des caisses primaires de sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'article 98 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles;

Vu le décret portant règlement d'administration publique du 23 décembre 1945, et notamment l'article 115;

Vu l'arrêté du 19 juin 1947 fixant le règlement intérieur modèle provisoire des caisses primaires de sécurité sociale pour le service des prestations;

Vu l'avis du conseil supérieur de la sécurité sociale,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'alinéa 1er de l'article 59 du règlement intérieur modèle des caisses primaires de sécurité sociale pour le service des prestations, tel qu'il résulte de l'arrêté du 19 juin 1947, est modifié comme suit:

« Dès qu'elle a connaissance certaine de son état, l'assurée, la femme de l'assuré ou l'ayant droit de l'assuré déclare cet état à sa caisse. La caisse lui délivre alors un carnet de maternité dont elle ne doit, en aucun cas, se dessaisir, les feuillets destinés à recevoir du praticien la signature attestant l'exécution de l'acte prévu ne devant jamais être détachés avant que l'acte ait été effectivement pratiqué. »

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 décembre 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Caisses de retraites.

Par arrêté du 13 décembre 1950, la caisse de retraites de la société coopérative ouvrière de production La Lithographie parisienne, 27 *bis*, rue Jacques-Louvel-Tessier, Paris (10e), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Prix de vente de la brochure intitulée « Barème acier ».

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 6 décembre 1950, le prix de vente de la brochure intitulée *Barème acier* est fixé à 75 F l'exemplaire, port et emballage compris.

Il sera consenti une remise de 20 p. 100 aux parties prenantes ci-après:

Editeurs et libraires patentés (pour tout achat supérieur à neuf exemplaires);

Collectivités et établissements publics.

NOTA. — Cette brochure est en vente au bureau de vente des publications et photographies du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Gœthe, à Paris (16e), ainsi qu'à la Cité administrative, avenue du Parc-de-Passy, Paris (16e).

Pour toute expédition, payement préalable de 75 F par exemplaire demandé, soit par versement ou virement au compte postal 9060-68 Paris ouvert au nom du régisseur des recettes du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Gœthe, à Paris (16e), soit par chèque bancaire émis à son ordre. Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement.

Cabinet du ministre.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1950 portant nomination des membres du cabinet du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Arrête:

Art. 1er. — M. Puiboube (Raymond) est nommé attaché de cabinet, en remplacement de Mlle Hoog (Thérèse).

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er décembre 1950, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 décembre 1950.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Remises de débets.

Par arrêté du 16 novembre 1950, il est fait remise gracieuse à M. Paulin (Jack), demeurant 12, rue Popincourt, à Paris (11e), de la somme de 7.250 F, montant de la somme dont il est débiteur envers le Trésor à titre de primes de rapatriement indûment perçues.

Par arrêté du 13 décembre 1950, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Jouvencel (Louis-Auguste), née Capron (Aline-Eugénie-Alphonsine), de la somme de 4.696 F, dont elle est redevable, en capital et intérêts, pour l'avoir indûment perçue au titre de l'allocation provisoire d'attente.

Ouverture de crédit.

Par arrêté du 12 décembre 1950, il est ouvert au ministre des anciens combattants et victimes de guerre, sur l'exercice 1950, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 50-933 du 8 août 1950 et par des textes spéciaux, un crédit de 700 F applicable au chapitre 6050: « Emploi de fonds provenant de legs ou de donation » du budget des anciens combattants et victimes de guerre.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen d'une recette d'égal montant, constatée à la ligne « Produits de legs ou de donations attribués à l'Etat ou à diverses administrations publiques ».

Complément à l'arrêté du 7 octobre 1950 portant désignation des membres de la commission nationale prévue à l'article 5 du décret du 21 mars 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance;

Vu le décret n° 50-258 du 21 mars 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 7 octobre 1950 portant désignation des membres de la commission nationale prévue à l'article 5 du décret n° 50-258 du 21 mars 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'arrêté du 7 octobre 1950 est complété ainsi qu'il suit, en ce qui concerne les représentants des combattants volontaires de la Résistance:

Deux combattants volontaires de la Résistance représentant les F. F. C.:

M. Campinchi ou son suppléant M. Ragache.

M. Rivière ou son suppléant M. Schmidt.

Deux combattants volontaires de la Résistance représentant les F. F. I.:

M. Deleule ou son suppléant M. Cerisier.

M. Corsini ou son suppléant M. le lieutenant Auge.

Deux combattants volontaires de la Résistance représentant la R. I. F.:

Mme Aubrac ou son suppléant M. Rybinski.

M. Rambert ou son suppléant M. Lajonchère.

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 décembre 1950.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
LOUIS JACQUINOT.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Inscription sur la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministère de la santé publique et de la population.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 décembre 1950:

Page 12326, 1re colonne, n° 1991, au lieu de: « Mme Trielhes », lire: « Mme Trelhes ».

Page 12326, 2e colonne n° 2021, au lieu de: « Alix-les-Bains », lire: « Aix-les-Bains »; n° 2038, au lieu de: « M. Sevenet », lire: « M. Senevet »; n° 2051, au lieu de: « M. Macetou », lire: « M. Machlou ».

Inspection de la population.

Par arrêté en date du 8 décembre 1950, M. Issartel (René), inspecteur adjoint de la population en service détaché, a été radié, sur sa demande, des cadres de l'inspection de la population à compter du 1er juillet 1950, date d'expiration de son détachement.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 50-1534 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 décembre 1950:

Page 12631, colonne de droite, article 4, 1re ligne, au lieu de: « aux articles 58... », lire: « aux articles 53... ».

Page 12632, colonne de gauche, article 8, 2e ligne, au lieu de: « est de fait rayé... », lire: « est de ce fait rayé... »; article 9, 5e ligne, au lieu de: « ses droits à la promotion... », lire: « ses droits à promotion... ».

Ministère de la justice.

Interdiction temporaire de fonctions.

D'un jugement rendu le 9 novembre 1950 par le tribunal civil de première instance de Perpignan, l'exercice de ses fonctions a été interdit temporairement à Me Ginestet (Henri), huissier, domicilié à Perpignan, 19, rue Mailly.

Me Pajau, huissier à Millas, a été commis en qualité d'administrateur provisoire.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 19 décembre 1950.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi créant un institut national de la propriété industrielle. (Nos 11148-11547. — M. Jules-Julien, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote du projet de loi relatif à la fixation des taxes perçues en matière de propriété industrielle. (Ns 11345-11548. — M. Jules-Julien, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote de la proposition de résolution de M. Cermolacce et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à majorer de 42 p. 100 les salaires forfaitaires résultant du décret du 5 novembre 1948 et servant de base pour le calcul des pensions des inscrits maritimes. (Nos 11233-11470. — M. Mazier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande. Travaux publics, transports et tourisme) (Dispositions concernant le budget des travaux publics, des transports et du tourisme, Section 1: Travaux publics, transports et tourisme). (Nos 11044, annexes 3 et 4-11671. — M. Gabelle, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Agriculture et prestations familiales agricoles) (Dispositions concernant le budget de l'agriculture). (Nos 11035, annexes 1 et 2-11672. — M. Abelin, rapporteur.)

6. — Discussion des propositions de loi. 1° de M. Yves Péron et plusieurs de ses collègues tendant à l'abrogation de certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-1810 du 14 août 1945 modifiant le décret organique du 2 février 1852 relatif à l'élection des députés au corps législatif et à l'amnistie de certaines condamnations; 2° de M. André Marty et plusieurs de ses collègues tendant à supprimer certaines mesures de radiations des listes électorales édictées par l'ordonnance n° 45-1810 du 14 août 1945 aggravant le décret organique du 2 février 1852 de Louis-Napoléon Bonaparte. (Nos 5847-8293-8375. — M. Minjoz, rapporteur.)

7. — Discussions inscrites à l'ordre du jour législatif de la 2e séance du 19 décembre 1950, après la discussion précédente.

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Fixation de la date de discussion de l'interpellation de M. Beugniez sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour donner immédiatement aux caisses d'allocations familiales du régime minier les possibilités financières nécessaires au règlement mensuel des prestations familiales légales en permettant par ailleurs le fonctionnement du fonds d'action sanitaire et sociale inexistant.

2. — Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Commission de l'éducation nationale.

Séance du samedi 16 décembre 1950.

Présents. — M. Airoldi, Mme Charbonnel, MM. Deixonne, Doutrellot, Finet, Geoffre (de), Giovoni, Mme Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), Hertzog-Cachin, Mlle Lamblin, Mme Lempereur, Mlle Rumeau, MM. Signor, Thamier, Viatte.

Excusé. — M. Billères.

Suppléants. — MM. Borra (de M. Bèche), Diallo (de M. Binot), Mme Darras (de M. Calas), MM. Lamine-Guèye (de M. Marcel Cartier), Asseray (de M. Cayol), Siefridt (de Mlle Dienesch), Mazier (de M. Faraud), André Noël (de M. Farine), Mmes Claeys (de M. Garaudy), Reyraud (de M. Mamadou Konate), MM. Tricart (de M. Albert Masson), Dumet (de M. Perdon), Jaquet (de M. Rincent).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du samedi 16 décembre 1950.

Présents. — MM. Beugniez, Bouxom, Capitant (René), Chassaing, Mme Claeys, M. Cosle (Alfred) (Seine), Mme Darras, MM. Delachenal, Duprat (Gérard), Fayet, Joubert, Mmes Lefebvre (Francine) (Seine), Lempereur, MM. Martine, Mazier, Meck, Musmeaux, Theetten, Valentino, Viatte.

Suppléants. — Mmes Douteau (de M. Patinaud), Reyraud (de M. Nédelec), Benoist (de M. Gabriel Paul), Bourret (de M. Moisan), Marius Cartier (de M. Renard), Cermolacce (de M. Croizat), Coudray (de M. Béranger), Dhers (de M. Duquesne), Djemaad (de M. Boutavant), Finet (de Mlle Prévert), Grimaud (de M. Bonnet), Lacaze (de M. Maurice Guérin), Toujas (de M. Besset).

Convocations de commissions.

La commission de l'intérieur se réunira (local de la commission n° 207):

1° Le mardi 19 décembre 1950, à seize heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 11568) de M. Schaff relative à la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires;

La proposition de loi (n° 11300) de M. Mondon tendant à modifier l'article 251 du décret du 9 décembre 1948 prévoyant la création d'un fonds national de péréquation.

II. — Echange de vues sur la lettre rectificative (n° 11584) au projet de loi (n° 8763) relatif à la contribution des patentes et à diverses dispositions concernant les impositions départementales et communales.

2° Le mercredi 20 décembre 1950, à seize heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 11438) de M. Bentaieb tendant à la fermeture des maisons de tolérance en Algérie;

La proposition de loi (n° 11496) de M. Ninine tendant à modifier la loi du 3 septembre 1947 sur le dégagement des cadres de fonctionnaires;

La proposition de loi (n° 11507) de M. Tanguy-Prigent annulant des délibérations du conseil général du Finistère;

La proposition de résolution (n° 11439) de M. Bentaieb tendant à créer dans les agglomérations rurales algériennes les éléments d'une organisation d'action sanitaire et sociale;

La proposition de résolution (n° 11540) de M. Lucien Lambert relative au financement du projet d'extension du canal du Verdon;

La proposition de résolution (n° 11541) de M. Grésa relative au plan de défense de la ville de Toulouse contre les inondations

II. — Suite du rapport de M. Cordonnier sur la proposition de loi (n° 9817) de M. Hugues relative au dépôt légal.

III. — Examen des rapports de M. Allonneau sur:

La proposition de loi (n° 9677) de M. Léo Hamon, sénateur, tendant à faire modifier le mode de calcul de la population dans les communes en voie d'ascension rapide;

La proposition de résolution (n° 10857) de M. Biondi tendant à faire appliquer strictement l'article 61 de la loi du 20 septembre 1948 sur les pensions et l'article 63 du décret du 5 octobre 1949 concernant les retraités des collectivités locales.

IV. — Questions diverses.

La séance de la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, suspendue les mardi 12 décembre et vendredi 15 décembre 1950, sera reprise le mardi 19 décembre 1950, à seize heures (même local, même ordre du jour).

La commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945 se réunira le mardi 19 décembre 1950, à vingt et une heures (local de la commission n° 255):

Audition de M. Yves Bouthillier.

Réunion de commission du lundi 18 décembre 1950.

Sous-commission chargée de suivre et contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, instituée par l'article 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947, à quinze heures. — Local de la commission des finances.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence des présidents, prévue par l'article 34 du règlement, se réunira le mardi 19 décembre 1950, à quatorze heures trente, dans le cabinet de M. le président.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 19 décembre 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Paul-Emile Descomps expose à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, la situation angoissante du département du Gers, presque totalement privé de l'apport des eaux du canal de la Neste depuis plusieurs mois, par suite des détériorations subies par le canal sur une longueur de plus de 200 mètres aux environs du village de Hèches (Hautes-Pyrénées); signale les inconvénients qui résultent de cet état de choses: 1° rationnement de l'eau dans les villes où l'adduction est réalisée par pompage dans les rivières; 2° craintes au sujet de l'état sanitaire de la population; 3° arrêt quasi total du travail dans les minoteries; 4° difficultés d'abreuver les troupeaux des riverains; 5° impossibilité de lutte efficace contre l'incendie; attire son attention sur les protestations émises par divers représentants des collectivités locales: conseillers généraux, maires, conseillers municipaux, au sujet des moyens dérisoires mis en œuvre par les services des ponts et chaussées pour la reconstruction du canal; et demande quelles mesures il compte prendre pour que la situation normale soit rétablie au plus tôt. (N° 162.) (*Question transmise à M. le ministre de l'agriculture.*)

II. — Mme Devaud indique à M. le ministre de la santé publique et de la population l'intérêt qu'il y aurait à doter rapidement le corps des assistantes sociales d'un « code de déontologie »; et lui demande de préciser notamment les obligations de celles-ci en matière de secret professionnel, afin que ne se renouvelle pas certain incident récent, qui a opposé des assistantes sociales au pouvoir judiciaire. (N° 174.)

III. — Mme Devaud exprime à M. le ministre de l'intérieur sa surprise de constater que le décret du 6 novembre dernier portant nomination de trente-trois maires et maires adjoints de Paris ne comporte désignation d'aucune femme, en remplacement, notamment, des sept femmes maires adjoints, appartenant au parti communiste, qui furent suspendues de leurs fonctions; et lui demande s'il est bien assuré d'avoir respecté ainsi l'esprit du préambule de la Constitution. (N° 175.)

IV. — M. Héline demande à M. le ministre de la défense nationale si les dispositions de la loi du 5 avril 1946 sur le dégagement des cadres des militaires de carrière ont bien été observées; expose que l'article 3 de cette loi indique que celle-ci ne comporte aucun caractère disciplinaire à l'égard de ceux auxquels elle s'est appliquée, mais qu'en fait, il semble qu'il y ait eu remplacement plutôt que dégagement; et demande: 1° quelles furent, dans ces conditions, les économies invoquées et recherchées comme but final de l'opération et quel fut celui-ci; 2° quelles sont les intentions du ministre de la défense nationale pour le rappel à l'activité des officiers dégagés des cadres et n'ayant pas atteint la limite d'âge de leur grade; 3° quelles sont les dispositions prises pour le calcul de la retraite des officiers dégagés des cadres et qui ne peuvent faire l'objet d'un rappel à l'activité; 4° s'il a été envisagé que ces officiers pourraient effectuer des versements leur permettant d'atteindre le maximum d'annuités liquidables pour la retraite d'ancienneté; 5° quelles sont les dispositions prises pour l'application des articles 27 et 16 de la loi du 5 avril 1946 concernant l'avancement dans les réserves des officiers dégagés des cadres; 6° quelle est la suite donnée à la volonté exprimée par l'Assemblée nationale le 9 mai 1950 de voir réaliser la revalorisation des soldes de dégagement; 7° ce qui sera fait, en particulier, en faveur des aviateurs placés en congé de personnel navigant. (N° 176.)

V. — M. Marius Moutet demande à M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés: 1° comment il entend régler les dommages de guerre en faveur des Français qui sont obligés d'abandonner leurs domaines ou leurs entreprises dans les pays d'Indochine, soit en raison des dommages causés, soit par impossibilité de leur garantir la sécurité de leur exploitation; 2° dans quelles conditions ces dommages de guerre pourraient être transférés soit en France, soit dans d'autres territoires d'outre-mer; 3° quel est le montant des dommages de guerre qui ont jusqu'à présent été payés; 4° à qui ces dommages de guerre ont été payés, et pour quel montant, pour les attributaires des sommes supérieures à 17 millions de francs. (N° 177.)

2. — Discussion de la proposition de résolution de M. Yves Jaouen tendant à inviter le Gouvernement à prendre en considération les grades des agents civils de la défense passive pour le calcul des pensions acquises, au titre de victimes de guerre, par eux ou par leurs ayants droit. (N°s 787 et 823, année 1950. — Mme Marie-Hélène Cardot, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de résolution de M. Gaspard tendant à inviter le Gouvernement à accroître les émissions radiophoniques, ondes courtes, vers l'étranger, afin d'assurer une plus

grande diffusion à l'information et à la culture française dans le monde. (Nos 761 et 834, année 1950. — M. Lamousse, rapporteur; et n° , année 1950. — Avis de la commission des affaires étrangères. — M. Lassagne, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent.

1er étage. — Depuis M. Paquirissamypoulle, jusques et y compris M. de Poubriand.

Tribunes. — Depuis M. Jules Pouget, jusques et y compris M. Edgard Tailhades.

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 20 décembre 1950, à seize heures (local n° 217):

I. — Désignation de rapporteurs pour:

a) Le projet de loi (n° 814, année 1950) relatif à la ratification des conventions de Genève du 12 août 1949;

b) La proposition de loi (n° 819, année 1950) relative aux forces supplétives et aux troupes spéciales du Levant;

c) Le projet de loi (n° 820, année 1950) relatif au recrutement des officiers de la justice militaire;

d) Eventuellement, la proposition de résolution (n° 809, année 1950) de M. Borgeaud relative au réarmement matériel et moral du pays.

II. — Examen d'un projet de décret relatif à l'aviation d'observation d'artillerie.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 20 décembre 1950, à dix-sept heures (local n° 207):

I. — Rapport de M. Le Guyon sur la proposition de loi (n° 607, année 1950) concernant les débits de boissons détruits par les événements de guerre.

II. — Rapport de M. Varlot sur la proposition de résolution (n° 523, année 1950) de M. Radius tendant à étendre aux personnels civils et militaires de l'Etat ainsi qu'au personnel des collectivités locales les avantages des prestations familiales spéciales accordées par les caisses départementales des allocations familiales aux salariés du secteur privé en faveur des enfants partant en vacances.

III. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mercredi 20 décembre 1950, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission):

I. — Proposition de loi tendant à accorder à l'Alliance française, association reconnue d'utilité publique, la garantie de l'Etat pour un emprunt de 150 millions de francs (n° 712, année 1950). — Rapporteur: M. Maroger.

II. — Proposition de loi tendant à subventionner l'érection, par le Comité du souvenir et la ville de Nantes, de monuments à la mémoire des otages fusillés par les Allemands le 22 octobre 1941 (n° 757, année 1950). — Rapporteur: M. Avinin.

III. — Projet de loi portant prorogation de l'homologation d'une cotisation professionnelle (n° 11154 A. N.). — Rapporteur: M. Auberger.

IV. — Budget de l'industrie et du commerce (n° 818, année 1950). — Rapporteur: M. Marrane.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le jeudi 21 décembre 1950, à dix heures (local n° 202):

Examen des amendements au projet de loi (n° 810, année 1950) portant amnistie de certaines condamnations, instituant un régime de libération anticipée, limitant les effets de la dégradation nationale et sanctionnant les activités antinationales.

La commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) se réunira le jeudi 21 décembre 1950, à neuf heures trente (local n° 217):

I. — Echange de vues sur la proposition de résolution de M. Coupigny relative à la création d'un centre national de rééducation professionnelle.

II. — Audition de délégations d'associations de victimes de la guerre (U. F. A. C., Grands invalides, prisonniers).

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le jeudi 21 décembre 1950, à dix heures trente (local n° 213):

I. — Examen du projet de loi (A. N. n° 11515) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Reconstruction et urbanisme).

II. — Examen de la proposition de loi (n° 825, année 1950) tendant à modifier l'article 50 de la loi n° 47-1165 du 8 août 1947 relative aux redevances pour occupation de bâtiments provisoires. — Désignation d'un rapporteur.

III. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 20 décembre 1950, à dix heures (local n° 213):

I. — Examen des projets de loi:

a) N° 781, année 1950, autorisant le Président de la République à ratifier les accords relatifs à la sécurité sociale intervenus le 7 janvier 1950 entre la France et les Pays-Bas;

b) N° 782, année 1950, autorisant le Président de la République à ratifier la convention générale entre la France et le Royaume-Uni relative aux régimes de sécurité sociale applicables en France et en Irlande du Nord intervenue le 28 janvier 1950;

c) N° 783, année 1950, tendant à modifier les articles 64 et 64 *a* du livre II du code du travail, pour mettre ces textes en harmonie avec les dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers;

d) N° 829, année 1950, portant reconduction de l'allocation temporaire aux vieux.

Désignation de rapporteurs.

II. — Audition de M. Lambert, directeur du travail.

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 19 décembre 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi concernant la procédure de fixation des taxes postales et assimilées applicables aux groupes de territoires ou territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. (Nos 233 et 303, année 1950. — M. Charlier, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer portant abrogation du paragraphe 12 de l'article 11 du décret du 4 mai 1945 créant le conseil du gouvernement de Madagascar et dépendances, modifié par le décret n° 47-2365 du 17 décembre 1947. (Nos 234 et 301, année 1950. — M. Randretsa, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Cianfarani et des membres du groupe union-métropole-outre-mer (indépendants) tendant à la création de sanatoria, dans la métropole, pour les travailleurs nord-africains atteints de tuberculose. (Nos 305, année 1949, et 299, année 1950. — M. Chekkal Daho, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de M. Abdesselam tendant à inviter le Gouvernement et l'Assemblée nationale à adopter un projet de loi ayant pour objet d'établir en Algérie la parité entre les élus des premier et deuxième collèges aux conseils généraux et aux conseils municipaux. (Nos 297 et 302, année 1950. — M. Lechani, rapporteur.)

Commission d'information.

Séance du jeudi 14 décembre 1950.

Présents. — MM. Estèbe, président; Sylvestre, secrétaire; Guyard, Mme Caffot.

Suppléant. — M. Sylvestre (de M. le docteur Borrey).

Absents. — MM. le général Plagne, vice-président; le général Chevance-Bertin, Corval, Gentet, Juge, La Gravière, Lombardo, Mme Malroux, MM. Nigman, Oudard, Reverbori, Riond, Rosenfeld, Thevenin, Tran Van Kha.

Convocation de commission.

La commission des affaires financières se réunira le mardi 19 décembre 1950, à dix heures trente (local n° 116):

I. — Examen du projet de rapport de M. de Peretti sur la proposition (n° 233, année 1950) tendant à créer une comptabilité sociale de l'Union française.

II. — Examen du projet d'avis de M. Antonini sur la proposition (n° 266, année 1950) concernant la modification du décret du 2 octobre 1946 sur la caisse de soutien du coton.

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

SESSION DU MOIS DE DÉCEMBRE 1950

Séances du mardi 19 décembre 1950 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Proposition de loi n° 7514 tendant à modifier le statut des travailleurs à domicile.

2. — Propositions de loi n°s 10981 et 11319 tendant à l'application à l'agriculture du décret du 23 août 1950 relatif à la fixation du salaire minimum national interprofessionnel garanti.

3. — Proposition de résolution concernant l'étude du revenu national.

4. — Proposition de résolution concernant le problème des produits pétroliers.

5. — Questions diverses.

L'ordre dans lequel les questions sont inscrites à l'ordre du jour ne préjuge pas l'ordre de la discussion en séance.

Durée probable de la session: trois jours.

Convocations de commissions.

Lundi 18 *décembre* 1950.

Quinze heures trente.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Proposition de résolution concernant la réalisation à Paris, en 1955, de l'Exposition internationale universelle dont l'ajournement a été récemment décidé.

Audition d'un représentant du ministère de l'industrie et du commerce.

Mardi 19 *décembre* 1950.

Dix heures.

COMMISSIONS RÉUNIES DE LA RECONSTRUCTION, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'URBANISME ET DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Financement de la reconstruction: adoption du projet de résolution proposé par M. Aroud.

Dix heures trente.

COMMISSIONS RÉUNIES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Ordre du jour.

Examen d'un projet de rapport de M. Mayolle, en vue de la présentation à la prochaine session du Conseil du projet de résolution sur le prix des produits pétroliers.

Mercredi 20 *décembre* 1950.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Problème de l'immigration dans les territoires d'outre-mer.

Etude des principales productions agricoles des territoires d'outre-mer.

Jeudi 21 *décembre* 1950.

Neuf heures trente.

COMMISSIONS RÉUNIES DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Problème de la construction navale.

Audition du représentant du ministre de l'industrie et du commerce sur le prix des produits sidérurgiques entrant dans la construction navale.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Ampleur et causes de la disparité entre les prix agricoles et les prix industriels.

Seize heures quinze.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Ordre du jour.

Relations économiques franco-allemandes.

Audition de M. Buron, secrétaire d'Etat aux affaires économiques, sur la politique économique d'ensemble que le Gouvernement français compte suivre à l'égard de l'Allemagne dans le cadre de l'évolution européenne et en fonction de la situation mondiale.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme et ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis relatif à la consultation des organisations patronales et ouvrières en vue de modifier les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la durée du travail du personnel de la compagnie internationale des wagons-lits.

Le ministère des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministère du travail et de la sécurité sociale mettent à l'étude un projet de décret tendant à modifier les dispositions du décret du 31 décembre 1938 portant application de la loi du 21 juin 1936 au personnel de la Compagnie internationale des wagons-lits.

Les organisations patronales et ouvrières intéressées sont priées de faire parvenir, dans le délai d'un mois, leur avis sur les dispositions à introduire dans le décret susvisé.

Elles signaleront, le cas échéant, les accords intervenus entre elles auxquels elles estiment que le décret à intervenir devrait se référer et communiqueront, à cet effet, une copie conforme de ces accords.

Les réponses devront être adressées au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (direction générale des chemins de fer et des transports, service de la main-d'œuvre), 244, boulevard Saint-Germain, à Paris (7e).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours sur titres pour le recrutement d'un économe au centre hospitalier du Havre (Seine-Inférieure).

Un concours sur titres aura lieu le 1er février 1951 pour le recrutement d'un économe au centre hospitalier du Havre.

Peuvent faire acte de candidature les économes des établissements hospitaliers publics ainsi que les sous-économes comptant au minimum six années de fonctions.

Les candidats devront adresser leur demande avant le 20 janvier 1951 au préfet de la Seine-Inférieure, division de l'assistance, 2e bureau.

Avis de vacance de postes de directeur économe d'hôpitaux et hospices publics.

Sont déclarés vacants les postes de directeur économe des hôpitaux hospices de Marennes (Charente-Maritime), Vitteaux (Côte-d'Or), Carhaix (Finistère), Douarnenez (Finistère), Bazas (Gironde), Paimbœuf (Loire-Inférieure), Baugé, (Maine-et-Loire), Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre), Lure (Haute-Saône), Moutiers (Savoie), Brienon-sur-Armançon (Yonne).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats auront à adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois à compter de la parution du présent avis, au directeur de la population du département siège de l'établissement (préfecture).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de la Seine à Hauteville (Ain).

Un poste de médecin adjoint est actuellement vacant au sanatorium de la Seine à Hauteville (Ain).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre

1919, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de concours pour le recrutement d'un assistant de curiothérapie au centre régional de lutte contre le cancer d'Angers.

Un concours sur épreuves et sur titres s'ouvrira pour le recrutement d'un assistant en curiothérapie, le samedi 3 mars 1951, au centre régional de lutte contre le cancer d'Angers.

Conformément aux dispositions de l'article 9 *bis* de l'arrêté du 23 février 1946 (*Journal officiel* du 9 mars 1946), modifié par l'arrêté du 22 mars 1948 (*Journal officiel* du 13 avril 1948), peuvent faire acte de candidature les docteurs en médecine inscrits à un tableau de l'ordre des médecins, titulaires du diplôme de radiologie.

L'inscription des candidats sera close le 15 février 1951.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au centre régional de lutte contre le cancer d'Angers, Hôtel-Dieu d'Angers.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de laits de conserve en provenance du Danemark.

(Poste 1 de l'accord commercial franco-danois du 22 novembre 1950.)

Comme suite aux indications du titre IV de l'avis aux importateurs de produits en provenance du Danemark publié au *Journal officiel* du 8 décembre 1950 (page 12445), les importateurs sont informés de la mise en répartition d'un contingent de lait de conserve des catégories ci-après et d'une valeur globale de 4.500.000 couronnes danoises:

Laits condensés entiers sucrés	1.500.000 C. D.
Laits condensés entiers non sucrés	1.000.000 C. D.
Laits entiers en poudre à usage industriel	2.000.000 C. D.

Les demandes d'autorisation d'importation établies sur formules réglementaires, modèle AC, devront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), avant le 26 décembre 1950, à dix-sept heures trente, dernier délai.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents.

La réalisation des importations sera soumise aux conditions suivantes:

1° Les demandes d'autorisation d'importation devront être accompagnées:

a) D'un certificat délivré par le fabricant danois donnant les caractéristiques du produit offert, et portant l'engagement de livraison de la marchandise avant le 31 janvier 1951;

b) D'une facture *pro forma* établie par le fabricant danois indiquant, au kilogramme du produit offert, les prix franco frontière danoise et franco frontière française ou fob port danois et caf port français;

2° Les produits à importer devront remplir les conditions suivantes:

a) Les laits concentrés sucrés devront être conditionnés en boîtes de 14 onces, avoir une teneur en matières grasses de 9,8 p. 100 et avoir été fabriqués dans le mois précédant la date d'expédition,

b) Les laits concentrés non sucrés devront être conditionnés en boîtes de 14,5 onces, avoir une teneur en matières grasses de 7, 9 p. 100 et avoir été fabriqués dans le mois précédant la date d'expédition:

c) Les laits entiers en poudre à usage industriel devront avoir été fabriqués suivant les procédés « Spray » ou « Roller » dans le mois précédant l'expédition. Ils devront être conditionnés en estagnons métalliques de 25 kilogrammes

---

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis concernant le résultat du tirage d'une série de la rente 5 p. 100 amortissable 1920/1950, remboursable à partir du 1er février 1951.

Le 16 décembre 1950, à dix heures, il a été procédé publiquement, dans l'une des salles du ministère des finances, au tirage au sort d'une série du fonds 5 p. 100 amortissable 1920/1950, qui devra être remboursée à partir du 1er février 1951.

Le sort a désigné la série 37.

Les porteurs de titres sont, en conséquence, prévenus que le remboursement des inscriptions appartenant à cette série aura lieu à partir de la date précitée du 1er février 1951, savoir:

Pour Paris, à la payerie générale de la Seine, à la recette centrale des finances de la Seine et aux recettes-perceptions;

Et pour les départements, aux caisses des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances et des percepteurs.

Avis aux importateurs relatif à l'ouverture de crédits en dollars pour le financement de certaines importations.

Les importateurs sont informés de l'ouverture, dans le cadre de l'exercice 1950-1951, d'une première tranche de crédits destinés au financement de l'importation des produits repris dans la liste ci-dessous et originaires des pays indiqués:

I. — *Produits importés sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation concernant les produits ci-après pourront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), dès la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

PRODUITS	PROVENANCE
Manille	Philippines.
Déchets de soie	U. S. A.
Crins et vieux crins	U. S. A.
Soies de porc	U. S. A.
Huiles essentielles	U. S. A. et Amérique du Sud (sauf les pays avec lesquels la France a conclu un accord de paiement).
Glycols	U. S. A.
Amiante	Canada.
Séparateurs d'accumulateurs	U. S. A.
Caoutchouc synthétique	Canada.
Alcool isopropylique	U. S. A.
Gas oil	U. S. A.
Equipements.	
Petit outillage pour la réparation des véhicules américains	U. S. A. et Canada.
Appareils de contrôle et de mesure	U. S. A. et Canada.
Pièces de rechange pour les stations-service spécialisées dans l'entretien des voitures américaines	U. S. A. et Canada.
Outillages à main, articles de visserie, de boulonnerie, scies à métaux, limes Nicolson, mèches à bois, etc.	U. S. A. et Canada.
Chaînes métalliques	U. S. A. et Canada.
Plaqué or et fils d'or pour lunetterie	U. S. A. et Canada.
Matériels radioélectriques spéciaux non fabriqués en France	U. S. A. et Canada.
Machines à écrire à navettes interchangeables (reprises au n° 162 B du tarif douanier français)	U. S. A. et Canada.
Pièces de rechange pour matériel de photographie et de cinéma	U. S. A. et Canada.
Pièces de rechange pour matériel de forage (crédit réservé à la S. N. Manep)	U. S. A. et Canada.

II. — *Produits importés sous licences individuelles examinées simultanément.*

Les demandes d'autorisation d'importation concernant les produits ci-après devront être déposés à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), au plus tard le quinzième jour suivant celui de la publication du présent avis au *Journal officiel*.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents.

PRODUITS	PROVENANCE
Ramie	U. S. A.
Cordes et boyaux	U. S. A.
Essence auto	U. S. A.
Coke de pétrole	U. S. A.
Soufre	U. S. A.
Poudre d'or pour usages industriels	U. S. A.
Platine pour usages industriels	U. S. A.
Equipements.	
Pièces détachées de matériel frigorifique	U. S. A. et Canada.

Avis aux importateurs de produits en provenance d'Espagne.

(Poste 51 de la liste B de l'accord commercial franco-espagnol du 31 octobre 1950 « Chaussures ».)

Comme suite aux indications du titre VI de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 16 novembre 1950, les importateurs sont informés de l'ouverture à l'importation, dans le cadre de l'accord commercial franco-espagnol du 31 octobre 1950, d'un contingent de chaussures.

Les demandes d'autorisation d'importation, établies sur formules réglementaires modèle A. C., seront valablement reçues à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Elles seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt dans la limite des crédits disponibles.

Avis aux importateurs de produits en provenance du Chili.

Additif à l'avis publié au *Journal officiel* du 3 décembre 1950 (peaux brutes [ovins], tarif douanier n° 728 E):

Les importateurs sont informés que les demandes d'autorisation d'importation relatives à des importations de peaux brutes (ovins), reprises sous la position douanière 728 E, doivent être déposées à la délégation de l'office des changes de Mazamet, qui les délivrera.

Avis aux importateurs relatif aux importations dans le cadre de l'aide américaine à l'Europe.

Les importateurs sont informés de l'ouverture d'une nouvelle tranche de crédits en dollars qui sont affectés au financement de l'importation de produits énumérés sur la liste ci-dessous.

Conformément aux indications données par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 11 août 1949 (p. 8073), les produits dont l'importation est confiée à des groupements (indice 1) ne sont pas repris sur cette liste. Seuls y figurent les produits sous référence 2 et 3.

Il est précisé que certains produits, dont l'importation n'a été prévue dans les programmes qu'en considération de besoins spéciaux bien définis, sont compris dans la catégorie 2. Les demandes présentées à ce titre font l'objet d'un examen individuel.

Les demandes de licences doivent être déposées auprès des ministères techniques compétents.

Il n'est plus fixé de délai uniforme pour le dépôt:

Pour chacun des produits importés selon la procédure 2, ce délai sera fixé par les directions techniques, que les importateurs devront consulter sur ce point:

Pour les produits importés selon la procédure 3 (cas de l'examen simultané), le délai sera d'un mois à dater de la publication du présent avis. Après l'expiration de ce délai, les demandes ne pourront être prises en considération que dans la mesure où les contingents ouverts n'auront pas été épuisés.

Afin de mettre l'office des changes en mesure de délivrer les licences sous les numéros de code E. C. A. appropriés, les importateurs sont invités à mentionner sur leurs demandes de licences le numéro en six chiffres de référence au Schedule B (Statistical classification of domestic and foreing commodities exported from the United States), qu'ils devront se faire communiquer par leurs fournisseurs. Ils éviteront ainsi toute difficulté de financement par les banques américaines.

NUMÉRO de code.	PRODUITS		PROVENANCE	OBSERVATIONS — Désignation des organismes professionnels consultés et spécifications détaillées.
	Approvisionnements.			
0502	Glycérides et acides stéariques spéciaux	2	U. S. A.	
	Graisse spéciale (pour lancement de navires)	2	U. S. A.	
	Huile de lard	2	U. S. A.	
0503	Huile de poisson spéciale	2	U. S. A.	
0504	Huile de soja spéciale	2	U. S. A.	
0514	Acides gras raffinés	2	U. S. A.	
0611	Matières premières pour streptomycine	2	U. S. A.	
	Distillers solubles, soya bean meals	2	U. S. A.	
0809	Extrait de viande pour fabrication de streptomycine	2	U. S. A.	
120	Semences	2	U. S. A., Canada.	
1502	Stanley Special Nutriant pour fabrication de streptomycine	2	U. S. A.	
	Lécithine de soja	2	U. S. A.	
2001	Poils de bovins	2	U. S. A.	Chambre syndicale des filateurs de crins, fédération de la brosserie.
2103	Matières tinctoriales	3	Nicaragua.	
	Drogues végétales	3	Nicaragua, Colombie, Pérou.	Ipéca, écorce de cascara, d'évonymus, feuilles d'hamamélis, racine d'hydraslis passiflore, écorces de viburnum polygala, plantes diverses pour préparations galéniques.
216	Gélatine pour photographie	2	U. S. A.	
	Glandes opothérapiques	2	U. S. A.	Hypophyses et parathyroïdes.
2153	Résines Vinsol	3	U. S. A.	
	Baume de tolu	3	Colombie.	
370	Produits chimiques	2	U. S. A.	
	Produits pharmaceutiques	3	U. S. A.	Acide, amide nicotinique, N3 amine.
380	Produits chimiques à usage pharmaceutique	2	U. S. A.	Alumine, aminodiasine et dimethylamine.
	Poudres fluorescentes	3	U. S. A.	
	Rasorite	2	U. S. A.	
	Borax anhydre	3	U. S. A.	
	Chlorure d'aluminium	2	U. S. A.	
	Minéraux divers	3	U. S. A.	
	Glutonate de soude	2	U. S. A.	
	Amines (methyl-ethyl-propyl)	2	U. S. A.	
	Diméthylurée	2	U. S. A.	
	Divers organiques	3	U. S. A.	
	Sélénium	2	Canada.	
390	Catalyseurs sur diaspore	2	U. S. A.	
	Emaux et lustres	3	U. S. A.	
	Minéraux divers	3	U. S. A.	
	Colorants	3	U. S. A.	
	Téflon	2	U. S. A.	
	Acétobutyrate de cellulose	3	U. S. A.	
	Polystyrène	3	U. S. A., Canada.	
	Matières plastiques diverses	3	U. S. A.	
	Carbon black pour peintures	2	U. S. A.	
	Amorces électriques à retard	2	U. S. A.	
	Inhibiteurs	3	U. S. A.	
	Plastifiants	3	U. S. A.	

NUMERO de code.	PRODUITS		PROVENANCE	OBSERVATIONS — Désignation des organismes professionnels consultés et spécifications détaillées.
390	Supports de films	2	U. S. A.	
	Intermédiaires pour colorants	3	U. S. A.	
	Résines pour épuration des eaux	3	U. S. A.	
	Divers organiques	3	U. S. A.	
	Peintures et vernis spéciaux	3	U. S. A.	
	Ingrédients pour caoutchouc	3	U. S. A.	
	Carbon black pour pneumatiques	3	U. S. A.	
	Dopes pour carburants	2	U. S. A.	
	Produits chimiques	3	U. S. A.	
	Oxyde de fer synthétique	2	Canada.	
570	Sciages orégon	3	U. S. A., Canada.	
	Sciages pitchpin	3	U. S. A.	
	Sciages spruce	3	U. S. A., Canada.	
	Grumes diverses	3	U. S. A.	
5706	Séparateurs de batterie	2	U. S. A.	
	Planchettes à crayons	2	U. S. A.	Chambre syndicale des fabricants de crayons.
591	Pâtes de cellulose pour papier	2	U. S. A., Canada.	
	Pâtes de cellulose pour textiles	2	U. S. A., Canada.	
	Papiers spéciaux	2	U. S. A.	Destinés à l'industrie automobile, électrique, abrasifs; papier à estampes, papier noir pour radio, divers.
620	Essence avion	2	U. S. A.	
	Lubrifiants	2	U. S. A.	
	Cires	2	U. S. A.	
	Divers	2	U. S. A.	
	Oléfines	2	U. S. A.	
	Pétrole brut	2	U. S. A., Venezuela. Moyen-Orient.	
640	Abrasifs	3	U. S. A.	
	Laine de verre	2	U. S. A.	
	Articles amiante	2	U. S. A.	
	Electrodes graphitées	2	U. S. A.	
	Gilsonite	2	U. S. A.	
	Graphite	2	U. S. A.	
	Briques magnésie, réfractaires Tripoli, Arkansas Stone, Silosel	3	U. S. A.	
	Mica	3	U. S. A.	
650	Minerai de molybdène	3	Chili.	
	Minerai de zinc	3	Canada.	
660	Aciers spéciaux	3	U. S. A.	
	Ferro-phosphore	2	U. S. A.	
	Tréfilés spéciaux, feuillards inoxydables, tubes acier	3	U. S. A.	
	Accessoires tuyauterie, coudeslés	3	U. S. A.	
680	Aiguilles bonneterie	2	U. S. A.	
	Aiguilles machines à coudre industrielles	2	U. S. A.	
	Poudre de fer carbonyle	3	U. S. A.	
	Aiguilles métiers bonneterie	2	Canada.	
692	Feuillard cuivré	2	U. S. A.	
	Demi-produits cuivre, poudre fil	2	U. S. A.	
693	Demi-produits alliages, cuivre	2	U. S. A.	
695	Demi-produits nickel et alliages	2	U. S. A.	
698	Demi-produits tungstène	2	U. S. A.	
	Demi-produits molybdène	2	U. S. A.	
	Demi-produits tantale	2	U. S. A.	
	Cadmium	3	U. S. A.	
	Stellite	3	U. S. A.	
	Getters	3	U. S. A.	
880	Filtres polaroïdes	2	U. S. A.	
891	Dérivés chimiques du caoutchouc	3	U. S. A.	
	Caoutchouc synthétique	2	U. S. A.	Licences délivrées aux titulaires de quota.
	Articles en caoutchouc	2	U. S. A.	
	Pneus spéciaux	3	U. S. A., Canada.	
	Equipements.			
710	Génératrices et moteurs électriques	2	U. S. A., Canada.	
720	Appareillage électrique	2	U. S. A., Canada.	
730	Moteurs et turbines	2	U. S. A., Canada.	
740	Matériel de mines et appareils de levage et de manutention	2	U. S. A., Canada.	
750	Machines-outils	2	U. S. A.	
760	Machines pour le travail des métaux	2	U. S. A.	
770	Equipement agricole, à l'exclusion des tracteurs	2	U. S. A., Canada.	
771	Equipement agricole, à l'exclusion des tracteurs	2	U. S. A., Canada.	
780	Matériel industriel non dénommé ailleurs	2	U. S. A., Canada.	
790	Matériel industriel non dénommé ailleurs	2	U. S. A.	
820	Véhicules à moteurs, moteurs et pièces détachées	2	U. S. A., Canada.	
831	Tracteurs à chenilles d'une puissance égale ou supérieure à 50 CV (non agricoles)	2	U. S. A., Canada.	Pour les travaux publics.
832	Tracteurs à roues	2	Canada.	
840	Matériel de transport aérien	2	U. S. A.	
850	Matériel de chemin de fer	2	U. S. A.	
858	Navires et équipements de navires	2	U. S. A., Canada.	
880	Instruments, appareillages, fournitures scientifiques et professionnelles	2	U. S. A.	
890	Produits industriels divers et produits finis	2	U. S. A.	
930	Services techniques	2	U. S. A.	

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Résultats de l'exercice 1950 au 31 octobre 1950.

(En millions de francs.)

Recettes	1.584.675 (a)
Dépenses	1.799.855
Excédent des dépenses	215.180

Etat de développement par ministère des dépenses budgétaires de l'exercice 1950.

BUDGET ORDINAIRE

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses
I. — *Services civils.*	
Affaires étrangères	5.681
Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	3.062
Agriculture	23.261
Anciens combattants et victimes de la guerre	36.318
Finances et affaires économiques:	
Affaires économiques	3.302
Finances	337.278
Education nationale	108.356
France d'outre-mer	1.204
Intérieur	39.582
Justice	9.718
Haut commissariat de la République française en Sarre	614
Présidence du conseil:	
Services administratifs de la présidence du conseil	2.963
Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	16
Direction des Journaux officiels	325
Service de la défense nationale — Etat-major militaire et civil du président du conseil	246
Services de documentation extérieure et contre-espionnage	446
Groupement des contrôles radioélectriques	338
Commissariat général au plan	61
Service de presse	1.311
Etat-major de l'Europe occidentale	93
Industrie et commerce	17.990
Reconstruction et urbanisme	7.880
Santé publique et population	25.984
Travail et sécurité sociale	12.758
Travaux publics, transports et tourisme:	
Services des travaux publics, transports et tourisme	114.619
Aviation civile et commerciale	6.053
Marine marchande	8.319
Total des dépenses des services civils	767.808

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses
Report	767.808
II. — *Dépenses militaires.*	
Forces armées:	
Section commune	37.364
Air	25.135
Guerre	72.683
Marine	33.026
France d'outre-mer	42.323
Total des dépenses militaires	210.531
Total du budget ordinaire	978.339
RECONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT	
Services civils.	
Affaires étrangères. — Haut commissariat de la République française en Sarre	34
Agriculture	3.293
Anciens combattants et victimes de la guerre	53
Education nationale	6.522
Finances:	
Finances	5.746
Affaires économiques	3.217
France d'outre-mer	21.559
Industrie et commerce	3.564
Intérieur	2.492
Justice	92
Présidence du conseil. — Services administratifs	1.802
Reconstruction et urbanisme	1.054
Santé publique et population	360
Travail et sécurité sociale	71
Travaux publics et transports:	
Services des travaux publics et transports	12.299
Marine marchande	169
Aviation civile	384
Total des services civils	62.711

(a) Y compris le montant des décimes supplémentaires prévus par l'article 13 de la loi n° 50-135 du 31 janvier 1950.

DÉSIGNATION DES MINISTERES	MONTANT des dépenses
Report	62.711
Dépenses militaires.	
Forces armées:	
Dépenses communes	2.177
Air	35.235
Guerre	6.199
Marine	12.553
France d'outre-mer	677
Total des dépenses militaires	56.841
Total des dépenses de reconstruction et d'équipement	119.552

DÉSIGNATION DES MINISTERES	MONTANT des dépenses
Report	119.552
RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE ET OPÉRATIONS DE PRÊTS ET DE GARANTIES	
Finances:	
Versement à la caisse autonome de la reconstruction	202.307
Autres opérations du ministère des finances	32.120
Marine marchande — Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	45.300
Travaux publics et transports — Reconstitution de la flotte rhénane	130
Total	279.857
Finances:	
Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	251.438
Prêts à des organismes d'habitation	19.259
Opérations de garanties	6.039
Total	276.736
Total général	1.654.504

RECAPITULATION DES DEPENSES

Budget ordinaire « Imputation définitive »	978.339
Reconstruction et équipement « Imputation définitive »	119.552
Dépenses d'investissement:	
Réparation des dommages de guerre « Imputation définitive »	279.857
Opérations de prêts et de garanties « Imputation définitive »	276.736
Total	1.654.504
Derniers renseignements parvenus des territoires d'outre-mer à l'exception de l'Afrique du Nord	91.802
Dépenses à imputer	56.089
Total général	1.802.395
A déduire: Montant des virements bancaires ou postaux en cours d'exécution	2.540
Total général net	1.799.855

Etat de développement des recettes budgétaires de l'exercice 1950 au 31 octobre 1950.

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.
Produits recouvrables en France.	
§ 1er. — Impôts et monopoles.	
1° Produits des contributions directes et taxes assimilées	389.456
2° Produits de l'enregistrement	72.140
3° Produits du timbre	15.255
4° Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse	1.269
5° Produits de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	26.245
6° Produits de l'impôt de solidarité nationale	2.535
7° Produits des douanes	120.718
8° Produits des contributions indirectes	38.464
9° Produits de la taxe sur le chiffre d'affaires	438.237
10° Produits de la taxe sur les transactions	122.149
11° Produits du monopole des poudres à feu	1.055
Total du paragraphe 1er	1.227.517
§ 2. — Exploitations industrielles	55.069
§ 3. — Produits et revenus du domaine de l'Etat	9.124
§ 4. — Produits divers	78.274
Total des paragraphes 2, 3 et 4	142.467

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.
Report	1.369.984
§ 5. — Ressources exceptionnelles.	
Produits de la liquidation des biens italiens en Tunisie	317
Sommes à provenir de l'application de l'accord franco-italien du 29 novembre 1947	1.208
Produit du prélèvement exceptionnel et de l'emprunt libératoire de ce prélèvement, institués par les lois nos 48-30 et 48-31 du 7 janvier 1948 et par les lois subséquentes	1.922
Intérêts et amortissement des prêts consentis en exécution de l'article 42 de la loi n° 48-466 du 21 mars 1948	8.547
Ressources affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	5.024
Recettes affectées à la caisse autonome de la reconstruction	4.505
Contre-valeur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis en application de l'accord du 28 juin 1948 (art. 4, § 6, alinéa *a*)	146.000
Total des ressources exceptionnelles	167.518
Total	1.537.502
RECAPITULATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 1950	
Imputation définitive	(1) 1.537.502
Derniers renseignements parvenus des territoires d'outre-mer à l'exception de l'Afrique du Nord	(2) 5.608
Recettes à imputer	(2) 38.055
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères n'ayant pas encore donné lieu à annulation de dépenses	3.425
Total des recettes du budget	1.584.670

(1) Chiffres résultant des documents comptables. — (2) Chiffres résultant des documents statistiques.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CHAUSSURES CLERGET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: RUE PAUL-BERT, LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)

Registre du commerce: Bourgoin 5298.

Obligations de 2.000 F 4 1/2 0/0 1944.

Septième amortissement.

Liste des 166 obligations sorties au deuxième tirage au sort du jeudi 30 novembre 1950 et formant la totalité de l'annuité à amortir au 1er janvier 1951.

5	36	91	130	131	2.096	2.102	2.112	2.136	2.142
147	166	167	170	172	2.143	2.168	2.187	2.203	2.238
177	197	272	288	335	2.246	2.281	2.289	2.292	2.304
363	375	378	446	452	2.319	2.323	2.339	2.362	2.420
459	460	542	568	576	2.453	2.467	2.477	2.488	2.496
610	659	688	765	796	2.500	2.504	2.537	2.546	2.548
837	870	901	904	908	2.549	2.557	2.567	2.568	2.569
970	974	986	1.017	1.023	2.586	2.598	2.615	2.619	2.632
1.075	1.106	1.152	1.167	1.230	2.727	2.777	2.807	2.812	2.823
1.238	1.271	1.297	1.300	1.313	2.844	2.862	2.892	2.917	2.943
1.317	1.349	1.373	1.381	1.405	2.944	2.951	2.980	2.986	3.038
1.423	1.432	1.438	1.543	1.556	3.046	3.072	3.095	3.096	3.098
1.591	1.592	1.608	1.616	1.623	3.109	3.141	3.180	3.209	3.237
1.679	1.681	1.702	1.708	1.717	3.255	3.274	3.349	3.486	3.598
1.731	1.744	1.759	1.766	1.783	3.599	3.631	3.740	3.763	3.772
1.795	1.818	1.844	1.878	1.986	3.777	3.786	3.878	3.881	3.910
1.995	2.009	2.024	2.079	2.094	3.963				

Ces obligations seront remboursables à 2.000 F.

Les amortissements 1946, 1947, 1948, 1949 et 1950 ont été couverts par rachat en Bourse.

Tous les numéros sortis au premier tirage au sort de ces obligations ont été remboursés.

Compagnie du Tramway de Grenoble à Chapareillan

(EN LIQUIDATION)

AU CAPITAL DE 1.349.800 F

SIÈGE SOCIAL: 10, RUE DE LA BOURSE, LYON

Tirage du 27 novembre 1950.

50 obligations 4 0/0 1889 remboursables le 1er janvier 1951.

1	206	297	302	319	1.708	1.737	1.798	1.808	1.847
564	567	589	715	736	1.931	2.008	2.088	2.098	2.151
765	882	911	977	1.015	2.176	2.183	2.325	2.349	2.360
1.033	1.064	1.099	1.221	1.228	2.371	2.396	2.446	2.547	2.563
1.294	1.314	1.347	1.420	1.614	2.585	2.607	2.626	2.640	2.646

Remboursement à 494 F pour tous les titres chez MM. Cottet et Ce, 60, rue de la Bourse, à Lyon et à la Société lyonnaise de dépôts, 11, boulevard Rey, à Grenoble.

Obligations sorties aux tirages antérieurs restant à rembourser.

5	8	99	166	217	1.811	1.812	1.821	1.860	1.861
235	245	258	276	290	1.956	1.983	2.001	2.035	2.039
337	340	369	424	500	2.040	2.041	2.056	2.089	2.164
502	573	614	649	623	2.192	2.279	2.291	2.321	2.353
659	660	679	749	952	2.357	2.392	2.399	2.402	2.407
959	985	1.011	1.268	1.313	2.500	2.505	2.508	2.510	2.519
1.346	1.409	1.416	1.430	1.463	2.533	2.535	2.589	2.594	2.598
1.474	1.511	1.543	1.637	1.783	2.602	2.604	2.608	2.609	2.658

VERRERIES PAUL LAURENT et de l'ANJOU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 240.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 4, RUE CAMBACÉRÈS, PARIS (8e)

R. C.: Paris n° 215192 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 65 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le septième amortissement est prévu pour le 1er janvier 1951.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en décembre 1950.

Titres restant à rembourser.

Néant.

VERRERIES PAUL LAURENT et de l'ANJOU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 240.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 4, RUE CAMBACÉRÈS, PARIS (8e)

R. C.: Paris n° 215192 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 291 obligations 4 1/2 0/0 1947.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué pour l'amortissement du 1er janvier 1951.

Rappel de la série comprenant des obligations 4 1/2 0/0 1947 sorties en 1947 et non encore remboursées.

7314 à 7450

DOCKS REMOIS

(LE FAMILISTERE)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 262.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 1, RUE DE TALLEYRAND, REIMS

R. C.: Reims n° 904.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 340 obligations 4 0/0 1943, dont le septième amortissement est prévu pour le 1er janvier 1951.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en décembre 1950.

Titres restant à rembourser.

Néant.

SOCIETE FRANÇAISE DES FERS EMAILLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 116.200.000 F

SIÈGE SOCIAL: 29-31, RUE BOUSSINGAULT, PARIS

R. C.: Seine n° 82816.

Utilisant la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 3/4 0/0 1947, la société a procédé au rachat en Bourse des 80 obligations de 5.000 F de nominal de cet emprunt dont l'amortissement était prévu pour le 15 mars 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

Toutes les obligations sorties aux tirages précédents ont été remboursées.

ELECTRICITE D'ALEP

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 décembre 1950: page 12656, 2e colonne, Obligations à 1/4 0/0 1913 rachetées en Bourse, 4e ligne, au lieu de: « 1er janvier 1950 », lire: « 1er janvier 1951 ».

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

2 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **La Caisse de congés payés du bâtiment de la région de l'Est** a complété son objet par: indemniser le chômage, intempéries; prêter son concours aux pouvoirs publics et aux professions du bâtiment. Siège social: 24, rue du Haut-Bourgeois, Nancy.

10 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Porteurs de parts de fondateur de la société anonyme Berri-Ponthieu.** Siège social transféré du 41, rue de Lisbonne, au 16, rue de Berri, Paris.

16 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Guyane. **Conseil des parents d'élèves de l'école communale des filles.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: école communale des filles, Cayenne.

17 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Association pongiste de Grand-Fresnoy.** But: pratique du tennis de table. Siège social: mairie de Grand-Fresnoy.

17 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Foyer paroissial de Culoz.** But: création d'œuvres d'éducation populaire, religieuse et récréative à Culoz, telles que patronages, colonies de vacances, organisations sportives, entr'aide familiale, œuvres post-scolaires, salles de théâtre et de cinéma, enseignement, sans que cette liste soit limitative. Siège social: presbytère de Culoz.

17 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des boulistes d'Orly.** But: développement du sport boules; entraînement et compétitions. Siège social: 49, rue Henri-Barbusse, Orly.

17 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Bridge-Club du Champ-de-Mars.** But: l'association du Bridge-Club du Champ-de-Mars s'est fondée dans le but d'offrir à tous ses membres des distractions intellectuelles et morales, tout en y trouvant un délassement que procure le jeu de bridge. Siège social: Bridge-Club du Champ-de-Mars, 8, rue de la Cavalerie, Paris.

18 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Diane soturacoise.** But: protection du gibier et destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Soturac.

20 novembre 1950. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Amicale des anciens élèves d'Eleu-dit-Leauwette.** But: défense de l'école laïque. Siège social: école des garçons, Eleu-dit-Leauwette.

20 novembre 1950. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **L'Avenir,** société de tambours et clairons. But: préparation militaire; concerts pour la ville de Braux. Siège social: 12, rue Voltaire, Braux.

21 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Patronage laïque d'Avranches.** But: pratique des sports. Siège social: école publique de garçons, Avranches.

21 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association locale des aides familiales rurales de Rochetrejoux.** But: aider matériellement et moralement la mère de famille du milieu rural; pourvoir aux besoins matériels et moraux des aides familiales. Siège social: chez M. Gobin (Victor), Rochetrejoux.

22 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Association locale du mouvement national d'épargne de Compiègne et communes limitrophes.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: hôtel de ville de Compiègne.

23 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Lozère. Association de pêche et de pisciculture **La Gaule de la Vallée-Française.** But: repeuplement des cours d'eau et répression du braconnage. Siège social: mairie de Sainte-Croix-Vallée-Française.

23 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Ciné-Club Jacques-Feyder.** But: concourir à la culture cinématographique. Siège social: 100, rue Diderot, Vincennes.

23 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association colombophile des mines.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: 87, rue Jules-Guesde, Hénin-Liétard.

25 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association locale du mouvement national d'épargne de Saint-Maximin.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Saint-Maximin.

27 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des anciens déportés juifs de France (A. A. D. J. F.).** Transfert du siège social du 9, rue Guy-Patin, au 13, rue Saint-Augustin, Paris.

27 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Association locale du mouvement national d'épargne de Noyon et de la région de Noyon.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: hôtel de ville de Noyon.

27 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération de Paris des Cœurs vaillants.** But: favoriser par tous les moyens appropriés le fonctionnement des groupements prenant en main les intérêts matériels et moraux des Cœurs vaillants sur le territoire de Paris et du département de la Seine et s'occupant de leur éducation, de leur assistance, de leur formation physique, intellectuelle et morale dans la ligne des principes chrétiens; recruter et former pour ces groupes des cadres compétents en matière d'éducation, en conformité avec l'esprit et les méthodes du mouvement C. V.; acquérir ou prendre en location tous immeubles jugés utiles aux fins ci-dessus indiquées; établir et entretenir des rapports suivis avec les associations, les groupements et les individus susceptibles de s'intéresser à la jeunesse écolière. Siège social: 34, rue Vaneau, Paris.

27 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association sportive de Thiéville.** But: sport en général, ping-pong, football. Siège social: chez M. Leblanc (André), président, Thiéville.

28 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Espoir du Mont-Blanc.** But: développer les goûts artistiques de ses adhérents. Siège social: Savoy-Hôtel, le Fayet.

28 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association des maires du canton de Montrésor.** But: étude, au point de vue économique, administratif et financier, des questions qui intéressent l'administration des communes et les rapports de celles-ci avec l'autorité supérieure et les pouvoirs publics. Siège social: mairie de Montrésor.

28 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Club mandoliniste vizillois.** But: association d'éducation populaire; enseignement de la musique public, gratuit, individuel et collectif. Siège social: Club mandoliniste vizillois, avenue Pasteur, Vizille.

29 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association sportive électrique Comines.** But: grouper les agents sportifs actifs des entreprises électriques et gazières de Comines. Siège social: centrale de Comines, Comines.

30 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **La Grammontaise.** But: organisation de la chasse, protection du gibier et repeuplement par la constitution de réserves; répression du braconnage, protection des récoltes et respect de la propriété d'autrui. Siège social: mairie de Saint-Dizier-Leyrenne.

30 novembre 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des œuvres laïques de l'Arbresle.** But: favoriser par tous moyens légaux la prospérité des écoles laïques. Siège social: école publique de garçons, l'Arbresle.

30 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Foyer rural de Condé-sur-Suippe.** But: caractère récréatif et éducatif. Elle a pour but l'achat d'immeubles, de terrains, de matériel pouvant permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle de ses membres. Siège social: école de Condé-sur-Suippe.

30 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Jeunesse de Prix-lès-Mézières.** But: attractions diverses. Siège social: café de la Jeunesse, Prix-lès-Mézières.

30 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Association des déportés et internés résistants et patriotes du département de la Creuse.** But: entr'aide aux camarades malades, aux familles et orphelins nécessiteux; défense de leurs droits et resserrement des liens fraternels. Siège social: chez M. Désiré Brulé, rue de Lavaud, la Souterraine.

30 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Monument aux milliers de résistantes françaises mortes dans les camps de déportation allemands.** But: érection du monument autorisé par décret du 2 août 1950 au pied des jardins de la butte Montmartre. Siège social: 39, avenue Franklin-Delano-Roosevelt, Paris.

4 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Association locale du mouvement national d'épargne de Senas.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Senas.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 novembre 1950: page 12036, 8e annonce, au lieu de: « Société populaire de Mouron », lire: « **Société d'éducation populaire de Mouron** ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.